Un accompagnement pour votre projet professionnel, une aide financière pendant vos études ?

CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR AVEC LE CESP !

Le contrat d'engagement de service public (CESP) a été créé par les pouvoirs publics pour les étudiants et internes en médecine et les étudiants en odontologie.

Objectif du dispositif? Proposer une allocation mensuelle, en échange de laquelle les signataires s'engagent à s'installer dans des lieux d'exercice où la continuité de l'accès aux soins est menacée.

En plus de percevoir une allocation mensuelle, souscrire un CESP c'est aussi bénéficier d'un accompagnement individualisé par son agence régionale de santé durant toute sa formation et d'un soutien au moment de son installation ou de sa prise de fonctions.

www.cesp.sante.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

ars Agence Régionale de Santé

CNG
Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

Pour qui ?

Pour des étudiants en médecine de la FSMPM, dès la 4e année des études médicales jusqu'à la dernière année d'internat.

Quels avantages concrets ?

- **Une allocation brute mensuelle** de 1 200 euros pendant les études
- **Un accompagnement individualisé** durant toute la formation par l'agence régionale de santé de la région de formation
- **Un soutien** au moment de l'installation ou de la prise de fonctions

Quelles contreparties ?

- **Exercer dans une zone où l'offre médicale fait défaut**, pour une durée égale à celle du versement de l'allocation, avec un engagement minimal de 2 ans
- **Choisir son lieu d'exercice professionnel sur une liste nationale**, établie en fonction des besoins médicaux en région
- Pendant l'engagement, **respecter les tarifs conventionnés** en médecine (exercice libéral en secteur 1) et exercer dans le cadre des conventions en chirurgie-dentaire

Comment candidater ?

- **Déposer un dossier de candidature** Auprès du comité des études de la FSMPM, remise en en main propre (pas d'envoi ni de documents numériques).

Composition du dossier et formulaire type à compléter sur le site de la FSMPM ou sur demande au comité des études.

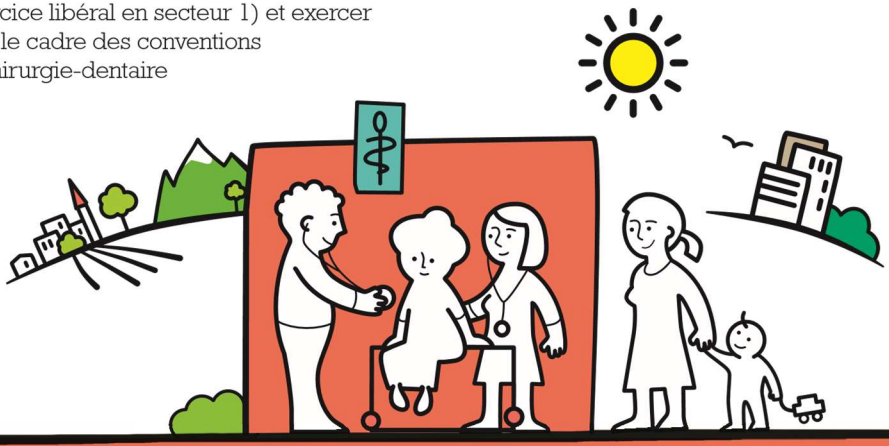

Comment se déroulent les études des bénéficiaires ?

Pour médecine

Après le passage des épreuves classantes nationales (ECN), **un choix par ordre de classement du poste d'interne sur une liste nationale spécifique.**

Un déroulement des études dans les mêmes conditions que celui des autres étudiants

Quels sont les acteurs clés ?

- **Les UFR** (unités de formation et de recherche) : collecte des dossiers de candidature, organisation des commissions de sélection, relais d'information auprès des étudiants, des ARS et du CNG
- **Les ARS** (agences régionales de santé) : participation aux commissions de sélection, accompagnement individualisé des candidats retenus, soutien au moment de l'installation
- **Le CNG** (centre national de gestion) : traitement des dossiers des candidats retenus, gestion du paiement de l'allocation, suivi des bénéficiaires jusqu'à la fin de leur engagement

Planning de la procédure

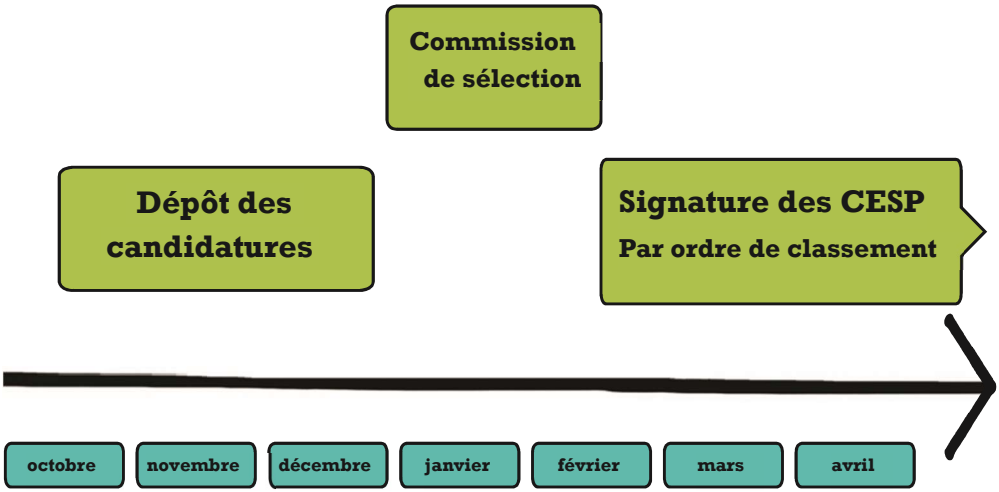

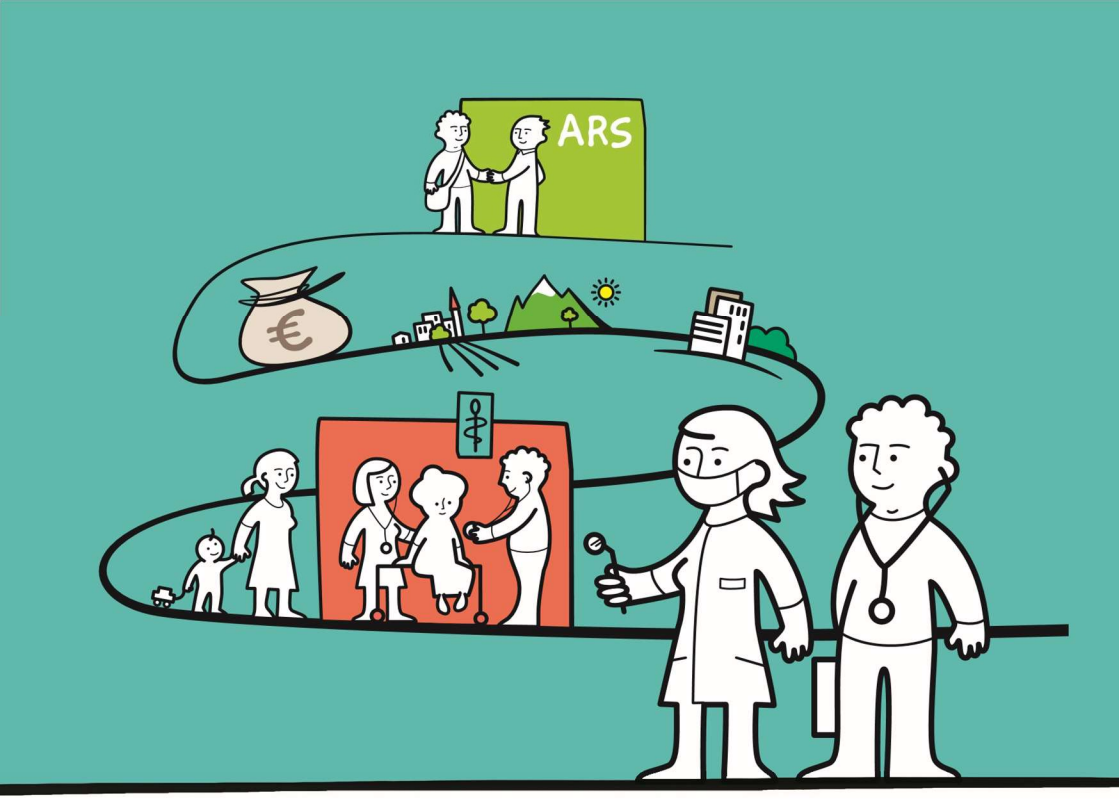

Faculté des sciences médicales et paramédicales
Aix*Marseille Université

anemf
Association Nationale des Étudiants en Médecine de France

ISNAR-IMG
INTER SYNDICALE NATIONALE AUTONOME REPRÉSENTATIVE DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

ISNI+
InterSyndicat National des Internes

UNECD
Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire
WWW.UNECD.COM

Pour tout savoir sur le CESP
et contacter le référent ARS
de votre région
www.cesp.sante.gouv.fr

Pour consulter la liste nationale
des lieux d'exercice
www.cng.sante.fr

Rédaction : DGOS - Conception : ipsos Paris - Édition Dicom 13 054 3 - novembre 2013